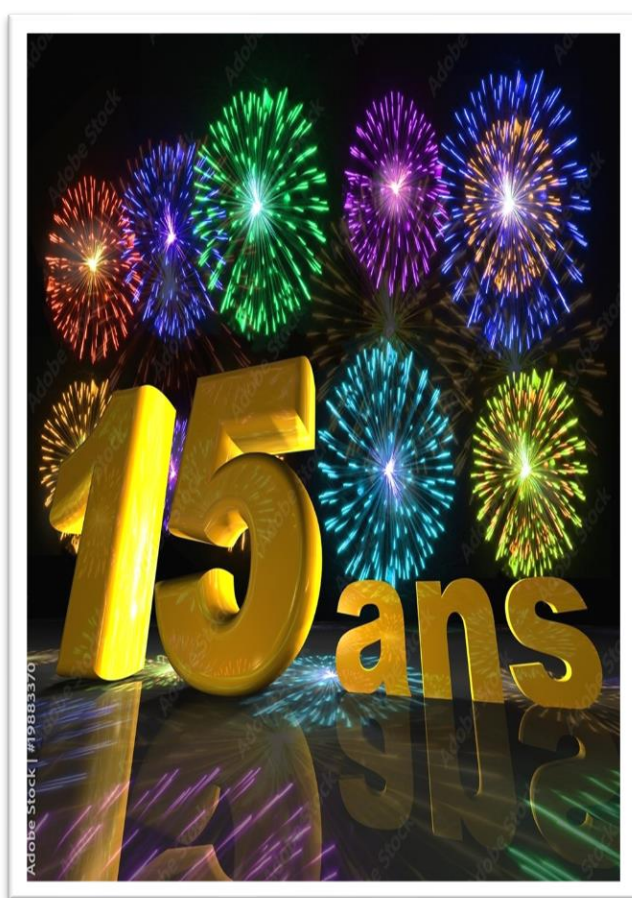




CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°60 AVRIL 2023



Voilà déjà 15 ans que
nous publions nous-
mêmes
trimestriellement ce
bulletin.

Merci aux initiateurs
de ce projet, à ceux
qui participent
toujours à la rédaction
et à Guy HAYE le
premier Président du
comité de rédaction !

LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr
SECRÉTARIAT DE MAIRIE
Mme DOS SANTOS CORREIA Victoria
secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr
GITES
gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS
DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00
TEL : 05 53 52 71 02
www.saint-mesmin.fr
LES PERMANENCES DU MAIRE :
LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00
LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

Le printemps est là, la vie reprend mais les difficultés quotidiennes perdurent. En effet, lors de la préparation du budget, nous avons pu constater que les dotations allouées par l'Etat ont encore diminué de près de 10 %. Il nous a donc fallu fixer des priorités pour les travaux à venir d'autant plus que cette année encore, pour tenir compte de l'inflation et préserver votre pouvoir d'achat nous avons décidé de ne pas augmenter les impôts communaux. Nous avons donc choisi de réduire nos frais de voirie en limitant au maximum l'entretien à ce qui est indispensable mais cela avoisinera quand même les 40 000 €.

Nous allons quand même entreprendre d'importants travaux dans le cimetière afin de récupérer des espaces disponibles et permettre à ceux qui le souhaitent d'avoir un espace du Souvenir pour la dispersion des Cendres de leurs Défunts.

Afin d'économiser encore nous avons engagé les travaux de construction d'un abri pour le mobilier touristique et pour la récupération des eaux de pluie. Cela permettra non seulement d'éviter le vol de nos tables mais de préserver nos ressources en eau en irriguant gratuitement les arbres de nos enfants.

Enfin nous avons installé une borne à incendie à Charoncle et une au Verger de l'Avenir afin de répondre aux exigences du réchauffement climatique et des services de l'incendie. A ce sujet nous allons établir un plan d'installation d'autres bornes dans les hameaux de la commune car certains d'entre eux sont éloignés de toute source d'approvisionnement en eau pour les pompiers.

Pour équilibrer malgré tout notre budget, nos employés municipaux sont invités à continuer de réaliser des économies partout où ce sera possible et nous leur avons demandé d'être encore plus performants alors qu'ils sont déjà remarquables. Pour les récompenser de leurs efforts nous avons décidé de mieux les rémunérer. De mon côté je vais trouver les aides et subventions nécessaires pour atténuer au maximum les charges pour la commune.

Quant à vous chers Saint-Mesminois(e)s, nous vous demandons de respecter nos routes nos voies communales en élaguant le mieux possible les bordures dont vous êtes propriétaires. Je rappelle au passage que la fibre est en cours d'installation et que très peu d'entre vous ont procédé à l'élagage qui leur incombe le long des lignes téléphoniques malgré nos rappels dans plusieurs précédents bulletins. Je remercie ceux qui l'ont déjà fait et je dis qu'il n'est pas trop tard pour les autres même si la fibre est déjà tirée, il faudra simplement prendre plus de précautions pour ne pas endommager le câble. Je précise que si un arbre riverain l'endommage c'est le propriétaire qui devra régler une facture d'environ 2 000 € à Orange (Un câble fibre n'est pas un fil de cuivre et la réparation complexe).

Pour être relié à la fibre, il faudra lorsque nous vous le dirons choisir un opérateur. Pour l'instant, ne répondez à aucun démarchage et aucune proposition de raccordement. Le Syndicat Périgord Numérique dont je suis membre finance l'arrivée de la fibre jusqu'à la limite de votre propriété, ensuite l'opérateur que vous choisirez vous raccordera et bien souvent gratuitement. Le raccordement à la fibre n'est pas obligatoire pour l'instant mais je vous suggère de le demander dès que je vous le dirai car ce sera généralement gratuit alors que dans un ou deux ans ce sera payant. En effet les câbles en cuivre actuels seront supprimés à l'horizon 2025 donc vos installations téléphoniques ou internet actuelles seront caduques. La mairie est à votre disposition pour vous aider, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous avons décidé de maintenir deux marchés festifs cet été, nous espérons vous y rencontrer nombreux comme l'année dernière, dans le même temps Anne Sophie et Edouard DUSSUTOUR vont ouvrir pour l'été un point de restauration sous la halle Jean LEFEBVRE. Cela fidélisera les clients de nos gîtes et améliorera le taux de remplissage de ces derniers.

Bien sincèrement,
Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

Page 1 : Couverture
Page 2 : Le mot du Maire
Page 3 : Sommaire / Nos joies
Page 4 : Nos Peines / Vie Municipale – Travaux en cours
Page 5 : Vie Municipale – Travaux en cours
Page 6 : La Vie à Saint Mesmin
Page 7 : Evènements / Associations
Page 8 : Evènements / Associations
Page 9 : Bien Vivre Ensemble : Infos Utiles
Page 10 : Compte rendu du Conseil Municipal du 8 février 2023
Page 12 : Compte rendu du CM du 8 février (suite)
Page 13 : Compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2023
Page 14 : Compte rendu du CM du 11 avril (budget)
Page 15 : Compte rendu du CM du 11 avril (suite)
Page 16 : Résumé en images

NOS JOIES

Nouveaux habitants

Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous :

- A Charoncle-Bas, M et Mme BOURGET, qui ont acheté la maison de la famille GROOT, qui elle-même est allée habiter à Fargeas dans la maison qu'ils ont achetée à la famille BOUSSOTROT.
- A Charoncle-Haut M LECLERC qui a acheté la ferme de Didier HUGON
- A la Clautre M SABATIER et M POTTIER qui ont aménagé dans leur Tiny House sur un terrain constructible.
- Au Poteau de Brussy, M. ABADIE qui a acheté la maison de M. ANDRAUD
- A Lavarie M. RIEDMULLER qui s'installe dans l'ancienne dépendance de l'Asinerie pour y ouvrir un atelier de menuiserie.
- Aux Monts-Sud, M et Mme LAUGA qui vont construire plusieurs dépendances touristiques sur la propriété de M. DURAND qu'ils ont achetée.

Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants et nous espérons vite faire plus ample connaissance lors de nos prochaines activités.



NOS PEINES

Le 4 avril nous avons appris avec stupéfaction et beaucoup de tristesse le décès subit de Sabine ANGLARD SENAMAUD, l'épouse de notre Président de l'ACCA, Bruno SENAMAUD BEAUFORT. Elle a rejoint l'au-delà dans la plus stricte intimité et nous nous associons à la douleur de sa mère, sa famille, amis et ceux qui l'ont connue. Nous n'oublions pas Bruno et nous espérons que tous les chasseurs sauront lui exprimer le meilleur soutien .

VIE MUNICIPALE : TRAVAUX EN COURS

Verger de l'Avenir

Le tourisme étant appelé à se développer sur la commune, il est apparu nécessaire de mettre des tables et bancs à la disposition des visiteurs toujours de plus en plus nombreux. Malheureusement ce mobilier de tourisme doit être protégé à la fois contre les rigueurs de l'hiver mais aussi contre les vols. En effet, après les vols de fleurs, relevés à trois reprises, c'est le vol de tables qui a été constaté durant l'automne dernier.



L'équipe municipale a donc décidé de construire un local pour protéger ces biens communaux et dans le même temps récupérer l'eau de pluie pour arroser l'été les fruitiers de nos enfants au Verger de l'Avenir. Une cuve de 10 000 litres a donc été enfouie sur le site, elle est reliée aux toitures de tous les bâtiments. Parallèlement à cela, un système de vidéosurveillance a été installé sur le site. Celui-ci permet à la fois de surveiller nos bâtiments mais aussi le point d'apport volontaire de déchets ménagers.

Le Maire rappelle au passage qu'il a les pouvoirs de police pour interpeler toute personne qui ne respecte pas les consignes de tri et qui procède à un dépôt sauvage de déchets.



Bornes à incendie

Charoncle : Le débit de la bouche existante n'était pas assez élevé en cas d'incendie donc la SOGEDO a installé une borne au centre du hameau.

Au Verger de l'Avenir

L'obtention du permis de construire était conditionné par l'implantation d'une borne à incendie car celle qui se trouve dans le bourg est trop éloignée.



Un inventaire des hameaux où il y a risque d'insuffisance d'eau à proximité en cas d'incendie est en cours de réalisation. Ensuite un classement prioritaire sera établi de façon à ce que chaque année une ou deux installations soient financées par la commune. Le coût d'une installation est d'environ 5 000 €.

Dans le même temps la commune s'est dotée de deux citernes à eau et d'une pompe. Les deux puits, celui du Frugier et les deux du bourg vont être remis en service pour l'arrosage des fleurs.

Cimetière

Au cimetière l'inventaire des tombes abandonnées a été réalisé et la procédure de reprise de ces tombes par la municipalité est arrivée à son terme.

Il sera possible d'acheter ces nouvelles concessions dès que l'ossuaire sera construit (8 500€) à condition que l'acheteur s'engage à placer à ses frais les reliques éventuellement retrouvées. Le Conseil a décidé à l'unanimité de ne plus vendre de concessions du cimetière Chavagne à des familles n'habitant pas la commune.

Un Jardin du Souvenir sera également aménagé dans ce cimetière (5 500€) Il permettra aux familles de respecter la loi qui n'autorise plus la dispersion des cendres dans la nature.

Archives municipales

La préservation des archives municipales est une obligation. Celles de SAINT-MESMIN étaient entreposées depuis des dizaines d'années dans un grenier. Valérie et Eric les ont transférées dans un local chauffé l'hiver. Il convient maintenant de les trier et de les classer. Le coût d'une telle opération est proche de 15 000 € c'est pourquoi le Conseil a décidé de signer un contrat d'un an avec Christelle (Notre ancienne secrétaire de Mairie) afin qu'elle s'occupe de ces archives pour les préserver.

L'éclairage public

L'éclairage public coûte cher et nuit à l'environnement. Le Conseil a donc décidé de limiter celui-ci dans le bourg. Les lampadaires seront dorénavant tous allumés uniquement en soirée jusqu'à 22h30. La commune envisage d'installer des projecteurs solaires à détection de mouvement pour protéger l'église.

La commune envisage d'installer un projecteurs led à allumage automatique sur la Place Saralandie .

Voirie 2023

Le Conseil a retenu les opérations de voirie suivantes pour 2023 :

- Réfection totale de la Rue Chavane
- Réfection des carrefours de Brussy-Boussac, Boussac -La Quintinie,

Le Mercier-Point d'apport volontaire, Les Bessades-Savignac ,
Le Puy Chétif.

(Coût total de ces opérations HT 40 000 €) .

Dans le même temps, Eric continuera à suivre tous les chemins ruraux où près de 400 tonnes de cailloux ont été remis en 2022 (Coût 6 000 € dont 2 000 € offerts par Laurent COULAS.

Le Département est prévenu qu'il devra faire rapidement un effort pour la Départementale en direction de Charoncle .

LA VIE À SAINT-MESMIN

Le repas des aînés



Après deux années d'interruption liées à la COVID, le repas des Aînés a pu avoir lieu le 7 janvier 2023. Près de 70 convives ont participé à ce traditionnel festin. Ils ont pu apprécier l'excellent repas servi par les Conseillers et les Employés, préparé par Marie LACHEZE et son équipe.

Le chevreuil gracieusement offert par l'ACCA a connu un vif succès. Durant le repas, les participants ont pu voir sur grand écran une réplique de la cheminée du Cantou et écouter le crépitement du feu de bois.

Le Maire a profité de l'occasion pour souhaiter un excellent anniversaire à Madeleine TOURENNE et à Germain LAVAUD qui étaient les doyens de la journée.

Au moment où nous imprimons nous apprenons que Madeleine a rejoint l'EHPAD de LANOUAILLE.

Travaux sur l'Auvézère



duquel adhère la commune a envoyé une équipe dans les Gorges de l'Auvézère pour couper les arbres couchés en travers de la rivière, en aval du Saut-Ruban. Les techniciens de ce syndicat interviennent régulièrement pour permettre aux kayakistes de s'entraîner en vue du prochain Championnat d'Aquitaine de Kanoë-Kayak qui se déroulera durant le week-end de l'Ascension à SAINT-MESMIN.

Service secours

Notre rivière Centre d'entraînement au sauvetage pour les pompiers

Les pompiers de Périgueux sont venus s'entraîner au sauvetage en zone difficile en aval du Saut-Ruban. Ils viennent régulièrement sur notre site unique en Dordogne pour se familiariser avec un milieu difficile d'accès. Ils procèdent à l'évacuation de blessés sur les bords de la rivière et quelques fois l'appui d'un hélicoptère est nécessaire.



ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Troupe du Saut ruban

Elle a présenté le 25 mars son nouveau spectacle en avant-première à SAINT-MESMIN.

La salle du Cantou, aménagée avec des estrades pour la circonstance était comble. Les Saint-Mesminois et tous les spectateurs venus de communes voisines ont beaucoup apprécié. Le rire était de la partie tellement les acteurs étaient brillants et les pièces jouées bien choisies. La Troupe se produira cette année à CLAIRVIVRE le 15 avril et à SAINT-CYR-LES-CHAMPAGNES le 29 avril.





Toute l'équipe municipale remercie les acteurs parmi lesquels l'un de nos conseillers, l'une de nos employées et notre secrétaire. Bravo à toute cette équipe et à sa Présidente Elise qui s'investit beaucoup pour nous offrir un spectacle de qualité !

Le Club du Temps Libre

Le Club du Temps Libre continue ses rencontres hebdomadaires dans la bonne humeur. De nouveaux participants sont venus se joindre au groupe.

Ces activités complètent les séances de yoga organisées par Lika.



Visite du Président de la RNA

Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine, est venu visiter les Gorges de l'Auvézère et nos installations touristiques. Il était accompagné de M. SABARROT, Président de la FDC 33, M. AMBLARD, Président de la FDC 24, M. SENAMAUD, Président de l'ACCA de SAINT-MESMIN. Il a été reçu par le Maire qui lui a présenté le village et les projets. Une balade dans les Gorges lui a permis aussi d'apercevoir les mouflons.



Visite des élèves Britanniques

Le 11 avril 2023, Le Maire a accueilli à la Mairie, un petit groupe d'élèves Britanniques. Celui-ci leur a présenté la commune et son histoire.



La Caravane de la Béchadie

Un point de restauration dans le bourg cet été !
Nous espérons vous y retrouver de temps en temps pour passer d'agréables moments autour de spécialités régionales.

Un Conseiller Numérique France Services

LES PERMANENCES DE VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE SUR LE TERRITOIRE

ST MÉDARD D'EXCIDEUIL 06.14.29.46.77

Jeudi et vendredi matin
8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h

LANOUILLE 05.53.52.60.21

1er et 3ème Lundi
9h-12h30 / 13h30-16h30 Ateliers l'après-midi

PAYZAC 05.53.55.36.50

2ème et 4ème Lundi
9h-12h30 / 13h30-16h30 Ateliers l'après-midi

ST MARTIAL D'ALBARÈDE 05.53.62.48.11

Mercredi matin
9h-12h30

COULAURES 05.53.05.01.16

Mardi matin
9h-12h30

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Le conseiller numérique Max Blanck a pour missions de soutenir les habitants dans leur usage quotidien du numérique. Mais également d'informer et apprendre à vérifier les sources d'informations, à protéger ses données, maîtriser les réseaux sociaux ou encore communiquer à distance.

Enfin, le conseiller numérique aide à rendre l'utilisateur plus autonome dans ses pratiques numériques, sur quelque support que ce soit.

Ce dispositif permet d'offrir aux habitants des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif.

Ce dispositif est gratuit et ouvert à tous.

Max Blanck est présent dans les communes de St Médard d'Excideuil, Coulaures, St Martial d'Albarède, Payzac et Lanouaille. Vous pouvez le contacter pour plus d'informations ou pour prendre rendez-vous au 06.14.29.46.77

PROGRAMME ATELIERS NUMÉRIQUES 2023



PAYZAC

LUNDI 27 FÉVRIER
NAVIGUER SUR
INTERNET

LUNDI 27 MARS
ACHAT SUR
INTERNET

LUNDI 24 AVRIL
DÉMARCHES
ADMINISTRATIVES

LUNDI 22 MAI
STREAMING
VIDÉO

LUNDI 26 JUIN
RÉSEAUX
SOCIAUX

LUNDI 21 AOÛT
WHATSAPP
SIGNAL

LUNDI 25 SEPTEMBRE
ORDINATEUR

LUNDI 23 OCTOBRE
SMARTPHONE

Inscription obligatoire au 06.14.29.46.77

Elagage

Actuellement de nouvelles équipes travaillent sur la plupart de nos voies communales pour la mise en place prochaine de la fibre en aérien. En effet après les machines qui ont procédé à l'enfouissement des lignes primaires c'est la phase installation du réseau secondaire qui a

Financé par



débuté. Ce réseau consiste à tendre des lignes sur les poteaux téléphone déjà existants pour amener par fibre le futur réseau internet et téléphonique.

Nous rappelons que la municipalité demande à tous les riverains de ces lignes téléphoniques de bien vouloir élaguer leurs bordures. Le Maire rappelle que la Loi précise que cet élagage est à la charge de ces riverains et que si cet élagage n'est pas fait au moment où la fibre sera installée, la fibre sera quand même posée aux risques et périls des riverains. Ce qui veut dire que si un arbre tombe et casse le câble aérien, le coût de la réparation sera obligatoirement supporté par le propriétaire riverain. L'assurance responsabilité civile pourrait couvrir ces frais. Il convient de se renseigner auprès de vos assurances.

A vos Agendas

- 1^{er} mai Frotte à l'aïl des chasseurs
- 8 mai : cérémonie traditionnelle au Monument aux Morts de la Place Charles SARLANDIE à partir de 11h30.
- 18 au 20 Mai Championnat de canoé-kayak dans les Gorges de l'Auvézère et à Rouffiac
- 3 juin Rando
- 19 juillet : 1^{er} Marché de nuit animé par Nathalie et Eric
- 9 août : 2^{ème} Marché de nuit animé par Nathalie et Eric
- 2 septembre repas dansant avec Nathalie LEGAY
- 11 novembre : Cérémonie au Monument aux Morts et au Verger de l'Avenir
- 27 novembre Rando nocturne
- 15 décembre : Veillée de Noël / Noël des enfants
- 16 décembre : Loto Auvézère Animation
- 6 janvier 2024 : Repas des Vœux.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 08 février 2023

Validation du précédent CR de Conseil Municipal du 30 novembre 2022 – approuvé à l'unanimité

Demande d'ajout à OJ : Demande d'aide pour un voyage scolaire d'un élève de la commune scolarisé au collège d'Objat.

Le Conseil Municipal décide de définir un montant fixe pour chaque demande de ce type afin de prévoir l'enveloppe nécessaire dans le budget de la commune et fixe les conditions de demande :

- La demande de subvention doit être adressée directement par l'établissement scolaire.
- La subvention est versée directement à l'établissement scolaire sur confirmation de la participation de l'enfant.
- Le montant est fixé à 100€ / enfant / an mais pourra être réévaluer en fonction de circonstances particulières.

Point de situation sur les dernières décisions (avancée des démarches) :

- Eclairage public : Dans le bourg, on ne peut pas tout éteindre, ni éteindre 1 lampadaire sur deux. Nous en allumerons 4 sur les 14, de la tombée de la nuit à 22h30. L'intervention du SDE 24 est sur liste d'attente et risque de ne pas pouvoir être faite avant le passage à l'heure d'été. De même, nos lampadaires doivent être passés aux LED dans les prochains mois.
- Borne incendie à Charoncle : La borne est installée et en fonction.

1. Programme des travaux 2023

Voirie :

Route du Cimetière Chavanne : travaux prévus en mars après les travaux d'alimentation en eau et en électricité nécessaires à la construction sur les parcelles à proximité.

Boussac et Puy Chétif : travaux prévus en 2023

Sur le budget restant, nous procéderons à des travaux d'hydrocurage pour déboucher les buses d'eaux pluviales le long des routes.

Préau Hangar Municipal et récupérateur d'eau : Le PC d'extension ne sera accordé que si nous implantons une borne incendie à proximité. La SOGEDO nous a adressé le devis nécessaire.

Travaux du cimetière : Pour rappel, les emplacements du nouveau cimetière sont réservés en priorité aux habitants de Saint-Mesmin. Dans l'ancien cimetière, les concessions que nous avons récupérées (50) seront attribuées en priorité aux familles de Saint-Mesmin, ayant de la famille à Saint-Mesmin ou déjà inhumée à Saint-Mesmin. Les nouvelles concessions sont accordées à perpétuité à condition qu'elles soient entretenues. Le non-entretien des tombes est un motif de procédure de récupération par la municipalité. (délai de 3 ans).

Le tarif des concessions est fixé :

- Dans le nouveau cimetière Chavagne : 45€/m2
- Dans l'ancien cimetière : 45€/m2 + frais d'exhumation

Les nouveaux acquéreurs de la concession s'engagent à payer les frais d'exhumation des os et à les installer dans le nouvel ossuaire communal.

Nécessité de constituer un jardin du souvenir pour les crémations. Les dépôts de cendres dans le JS doivent être déclarés en mairie au préalable.

Présentation des devis de l'ossuaire et du jardin du souvenir, choix du devis le moins onéreux à prestation identique, pour un total d'environ 13 000€ TTC.

2. Délibération pour la mise en place du RIFSEEP

Le Maire explique que le RIFSEEP est un nouveau système de prime optionnelle qui remplace le dispositif d'Indemnités d'Exercice des Missions des Préfectures. Nous versons la prime mensuelle IEMP à nos employés depuis des années. Le Conseil Municipal décide de remplacer l'IEMP par le RIFSEEP et autorise le Maire à faire la demande nécessaire auprès du Centre de Gestion 24, qui nous donnera les conditions de versement et taux applicables. La volonté du Conseil Municipal est de ne pas faire perdre d'avantages salariaux à nos employés.

3. Affaires diverses :

a. Préparation de la saison touristique

Marchés de Nuit : 19/07 et 9/08 – réunion d'organisation à prévoir – nouveaux bénévoles à solliciter

Guinguette organisée par Pablo CLUZEAU : 26/07 et 16/08 (roulotte au hangar municipal : animation – 100 repas sur réservation)

Intervention de M. et Mme Dussutour, gérants de la SAS Domaine de la Béchadie pour une proposition d'installation d'une Caravane de la Béchadie dans le Bourg proposant restauration et boissons durant l'été. La Mairie et la SAS passeront une convention pour définir les modalités. La SAS travaille essentiellement avec des producteurs locaux. Présence dans le bourg tous les jours de 10h à 16h en juillet-août (dates précises à redéfinir). Des week-ends de test pourront être envisagés en amont de la saison.

Besoin d'un branchement d'électricité (voire eau) – réunion technique à prévoir. L'électricité sera refacturée à la SAS Domaine de la Béchadie.

Le Domaine de la Béchadie accueillera en soirée du mercredi au dimanche.

Présentation de la réunion de préparation de saison du jeudi 2/03 à 18h.

CCILAP : Coordination de communication en cours avec d'autres communautés de communes pour créer une « Destination Périgord Vert » au sein de laquelle les Gorges de l'Auvézère seront un site de choix.

b. Décision concernant la carrière

L'entreprise Coulas demande de revenir sur les décisions de l'enquête publique concernant la réfection d'une nouvelle route induite par l'autorisation d'extension de la carrière en 2016. L'entreprise demande de ne pas goudronner cette nouvelle route dont les travaux sont à sa charge. Le Conseil Municipal, après étude des éléments de l'enquête publique, ne souhaite pas revenir sur les décisions de 2016.

Délibération prise avec 9 voix pour et 2 abstentions.

c. Informations des différentes réunions auxquelles ont assisté les conseillers

Syndicat des Eaux : Audit en cours du service des eaux > plan de gestion des risques

La qualité de l'eau est à questionner : pesticides, médicaments humains qui impactent les poissons.

CIAS : 15/16 voitures vont être mises à disposition des aides à domicile et des téléphones professionnels pour pointer leurs horaires de passage chez les patients + Mise en place d'un compte Epargne Temps. Le dépôt des poubelles des personnes âgées fait partie de leurs missions.

Augmentation des tarifs de l'EHPAD d'Excideuil

SMD3 : Un système au porte à porte pourrait être mis en place pour les personnes identifiées comme dépendantes et pénalisées par le nouveau système.

Culture : 18 juin > Fête du feu aux Forges de Savignac. Présence de forgerons + animations. Subvention de 15000€ de la CCILAP en supplément du budget Culture.

SMBI : Ils sont intervenus dans les gorges pour dégager le cours d'eau.

PLUi : Nous disposons de très peu de zone à urbaniser. Toutefois notre population est croissante et tous les potentielles parcelles à construire sont déjà visées par des projets. Les services de l'Etat veulent inciter à la rénovation du bâti ancien. Le coût de la restauration et la rétention foncière limite notre marge de manœuvre.

Les terrains de notre carte communale sont déjà quasi tous utilisés. Nous allons essayer d'identifier des parcelles à urbaniser qui pourraient être vendues à de nouveaux habitants. Les parcelles constructibles de notre carte communale ne le seront plus avec la nouvelle carte du PLUi.

d. Informations diverses

Nous déplorons le vol d'une de nos tables en bois installée dans le bourg.

Week-end Ascension 18-21 mai 2023 : Championnat Régional de Kayak Jeunes

Demande croissante pour l'installation d'une borne de recharge électrique pour les voitures et les vélos : les demandes sont lancées auprès du SDE 24 et renseignement sur les possibilités de financement.

La réunion se termine à 21h15.

Conseil Municipal du 11 avril 2023 Projet CR

Validation du précédent CR de Conseil Municipal du 8 février 2023

Deux demandes d'ajout à l'OJ :

- Autorisation de demande de subventions : Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à demander des subventions pour les travaux de voirie, les travaux du hangar municipal et du cimetière.
- Obligation de classement de nos archives : Nous avons un travail de classement et numérisation de nos archives à effectuer obligatoirement. Les devis pour cette mission avoisinent les 15000€. Le Maire propose de salarier notre ancienne secrétaire de mairie, Christelle PROVOST, pour effectuer cette mission, une journée par semaine (6h) mettant à profit sa connaissance de la commune durant ses longues années de travail pour la commune. Sur les bases de son ancienne rémunération, sur 6 mois, le coût de cette solution serait moitié moindre. Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à procéder à ce recrutement.

1- Délibération pour la mise en place du RIFSEEP

Comme présenté lors du précédent conseil, le maire avait expliqué que le système des primes de nos salariés doit être remis à jour depuis plusieurs mois. Ce système est cadré par la loi, divisé en 2 parties IFSE (prime mensuelle) et CIA (prime annuelle d'encouragement à la suite de l'entretien individuel). Les montants sont fonction de l'échelon des salariés (Groupe C1 et C2), sur la

base d'une enveloppe définie par la loi et d'un taux établi en fonction des missions remplies. Les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence. Ces primes tiennent compte de l'absentéisme. Le budget 2023 tiendra compte de ces montants à prévoir.

Le Conseil Municipal dans son ensemble délibère favorablement.

2- Validation des statuts de l'ATD 24

Le Conseil prend connaissance des statuts et valide les services fournis par l'ATD24.

3- Vote du compte administratif 2022

Le Maire présente le compte administratif 2022.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Recettes de l'exercice 2022	392 172.96
- Dépenses de l'exercice 2022	302 106.03
	=====

Résultat de fonctionnement excédentaire	90 066.93	+ 90 066.93
--	------------------	--------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes de l'exercice 2022	272 630.07
- Dépenses de l'exercice 2022	67 307.00
	=====

Résultat excédentaire d'investissement	+ 205 323.07	+ 205 323.07
---	---------------------	---------------------

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Résultat global 2022	+ 295 390.00
-----------------------------	---------------------

RESTES A REALISER EN INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

- Dépenses	165 921.20
- Recettes	3786.00
	=====

R.A.R déficitaire 2021	- 162 135.20
-------------------------------	---------------------

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

- Excédent antérieur (2021) reporté en fonctionnement en 2022	+ 83 960.88
- Déficit antérieur (2021) reporté en investissement en 2022	- 106 591.80
- Résultat excédentaire de l'exercice 2022	+ 295 390.00
- Restes à réaliser déficitaires reportés	- 162 135.20

Résultat cumulé 2022	=	+ 110 623.88
-----------------------------	----------	---------------------

Le Maire sort de la salle de Conseil et Bernard Laborie préside le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal vote le CA à l'unanimité avec un résultat excédentaire de 110 623,88 €

4 Vote du compte de gestion 2022

Le Conseil Municipal vote le compte de gestion à l'unanimité.

5 Vote de l'affectation du résultat 2022

L'excédent d'exercice 2022 d'un montant de 110 623.88 € sera reporté en excédent de fonctionnement sur le budget 2023.

Le Conseil Municipal vote l'affectation du CA à l'unanimité.

6 Vote du taux de la fiscalité locale et du taux de la taxe d'habitation résidence secondaire 2023

L'Etat nous incite à établir une taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La loi nous autorise à taxer jusqu'à 48%. Pour la taxe d'habitation, qui a été supprimée, nous taxions à 9.1%. Le Maire propose de taxer les résidences secondaires sur le même taux.

Les taux de taxe foncière restent inchangés :

- TFB : 37.81%
- TFNB : 61.21%

7- Vote du budget primitif 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
OO2	résultat reporté	
O11	charges à caractère général	177 573,88
O12	charges de personnel	112 300,00
014	Atténuations de produits	12 289,00
65	charges de gestion courante	40 000,00
66	charges financières	2 500,00
67	charges exceptionnelles	600,00
022	Dépenses imprévues	0,00
	TOTAL OP REELLES	345 262,88
023	Autofinancement	161 000,00
042	Op ordre de transfert entre sections	
	668 Indemnités de renégociation K	
	68 Amortissements	
043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	161 000,00
	TOTAL DEPENSES	506 262,88

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
OO2	résultat reporté	110 623,88
O13	atténuations de charges	0,00
70	redevance domaine public	5 300,00
73	Impôts et taxes	180 118,00
74	Dotations - DGF ,,,	153 221,00
75	loyers	57 000,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	TOTAL OP REELLES	506 262,88
042	Op ordre de transfert entre sections	
	722 Txv en régie	
	777 Subv d'invest transférées	
	79 Transfert de charges	
043	Op ordre en fonctionnement	
	TOTAL OP D'ORDRE	0,00
	TOTAL RECETTES	506 262,88

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	Reprise des résultats 2022					
OO1	résultat reporté		OO1	résultat reporté	98 731,27	
RAR Dép	restes à réaliser	165 921,20	RAR Rec.	restes à réaliser	3 786,00	
		0,00	1068	Excédent affecté	63 403,93	
	TOTAL reprise des résultats	165 921,20		TOTAL reprise des résultats	165 921,20	
	Opération financières :					
1641	Capital emprunts	12 100,00	10222	FC TVA	8 400,00	
	Opérations nouvelles					
	Voirie 2023	40 000,00			0,00	
	Cimetière : création JS et ossuaire	13 500,00			0,00	
	Acquisition matériel équipement	5 000,00				

	Création d'une cheminée	2 500,00			
	Poteau incendie	5 000,00			
	Réhabilitation-extension mairie	91 300,00			
	TOTAL OP REELLES	169 400,00		TOTAL OP REELLES	8 400,00
	Opération d'ordre :		024	vente biens	
			021	Autofinancement	161 000,00
40	Op ordre de transfert entre sections	0,00	O40	Op ordre de transfert entre sections	0,00
O41	Opérations patrimoniales	0,00	41	Op ordre de transfert entre sections	0,00
	TOTAL OP D'ORDRE	0,00		TOTAL OP D'ORDRE	161 000,00
	op ordre + op réelle	169 400,00		op ordre + op réelle	169 400,00
	TOTAL DEPENSES	335 321,20		TOTAL RECETTES	335 321,20

Le Conseil Municipal vote le budget à l'unanimité.

8- Affaires diverses

Revue des travaux de voirie à prévoir (examen des devis) : Les Bessades, Carrefour du Mercier, Route du Cimetière, Route de Boussac et Route du Puit Chétif, soit notre enveloppe annuelle habituelle autour de 55 000€ incluant les restes à réaliser de l'an dernier.

Association d'Excideuil de VTT sollicite une subvention. Le Maire propose de leur demander d'organiser un évènement sur la commune et nous subventionnerons à hauteur de ce que nous faisons pour les autres associations qui proposent des activités sur le territoire.

Nous allons procéder au classement pour un coût modique de nos gîtes par le CDT24 pour bénéficier d'une meilleure visibilité.

Point des travaux en cours : la cuve du verger de l'avenir est enterrée et les gouttières reliées. Le hangar construit va prochainement doté d'une porte et fermé pour pouvoir stocker le matériel touristique en toute sécurité.

Après vérification auprès de la préfecture, la construction de la nouvelle route de contournement de la carrière par l'entreprise Coulas et la cession de l'ancienne à la mairie fera l'objet d'un acte administratif ou notarié pour officialiser les décisions prises lors de la délibération d'extension de 2016.

Rencontre avec Laure BOUTEAUD, chargée de mission de la Communauté de Communes, pour faire le point sur les dispositifs dont nous pourrions bénéficier pour financer des bornes de recharge VTT électrique dans le bourg et voitures électriques au verger de l'avenir (panneaux photovoltaïques) et nouveau parking.

La fibre est posée (sur le tracé des lignes téléphoniques) mais les parcelles limitrophes n'ont pas été élaguées. Si le câble est endommagé par la chute d'une branche, l'intervention sera facturée aux riverains par la société ORANGE, le montant de l'intervention étant de 2000 €.

Un point lecture sous la halle Jean Lefèvre en libre accès sera installé de juin à septembre. JP VOGEL est chargé de réaliser les étagères

Le Bulletin Municipal sortira sera distribué avant la fin du mois d'avril.

Compte-rendu des réunions auxquelles ont assisté les conseillers :

CIAS 27/03/2023 (informations ressources humaines et financières et création d'un conseil de vie – La contribution des communes augmente)

SIAVSA : Les familles des enfants de maternelle et primaire devront prendre en charge 20% du transport scolaire (fin de la gratuité).

Plusieurs réunions du PCAET ont eu lieu. Celui-ci sera validé le 26/04

SDIS du 14/03 : recherches de pompiers volontaires – réflexion sur un Plan Communal de Sauvegarde

Noël des enfants : Vendredi 15 décembre à 18h au Cantou (Loto de Auvézère Animation le 16/12)

Repas des Voeux samedi 6/01/2024 à 12h

La séance se termine à 20h30

RESUME EN IMAGES

L'hiver à SAINT-MESMIN

Les enfants des hameaux des Monts et de Chacord ont profité de la vague de neige de cet hiver pour réaliser un énorme Golem de neige baptisée Malbacama. De plus de 2m de haut, il a finalement succombé au redoux après plusieurs semaines.



Le printemps à SAINT-MESMIN

